

# Le guide

## DU LOCATAIRE



Edition 2016-2017

 Vendée  
Logement<sup>esh</sup>

Une marque  
du Groupe  
  
La Compagnie  
du logement

# Bienvenue chez vous

Ce guide a été réalisé pour vous aider lors de votre parcours de locataire au sein de Vendée Logement esh. Vous y trouverez des informations concernant votre logement, vos obligations (assurance, etc ...), votre loyer, les précautions à prendre, etc ...



## LA COMPAGNIE DU LOGEMENT :

### À CHACUN SON PARCOURS DE VIE, À CHACUN SON LOGEMENT

Qu'il s'agisse d'accompagner les petits comme les grands changements de la vie, La Compagnie du Logement met tout en oeuvre pour vous proposer des solutions logement qui répondent au mieux à vos attentes et à votre budget.



La Compagnie  
du logement



#### LOCATION

Bailleur de plus de 7 700 logements en Vendée, nous vous proposons des appartements ou des maisons en location, adaptés à vos besoins.

#### LOCATION ACCESSION

Destinée aux primo-accédants, Maisons Prim'Access est une formule d'accession progressive et sécurisée grâce à un financement en PSLA (Prêt Social Location Accession).

#### ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

En Vendée, Charente Maritime, Loire-Atlantique et Deux-Sèvre, Maisons d'en France Atlantique et Maisons de l'Atlantique, accompagnent ses clients pour la construction de leurs maisons individuelles. Ce sont ainsi plus de 6 000 maisons qui ont été construites depuis 60 ans. Leur plus : le paiement de la maison ne s'effectue qu'à la remise des clés.

# Sommaire

Nos engagements qualité de service \_\_\_\_\_ p.4

**À QUI VOUS ADRESSER** \_\_\_\_\_ p.5

- Vos interlocuteurs chez Vendée Logement esh

**VOTRE ARRIVÉE** \_\_\_\_\_ p.6

- Formalités à remplir
- Documents à conserver
- Consignes d'emménagement

**LA VIE DANS VOTRE LOGEMENT** \_\_\_\_\_ p.7

- Parlons loyer
- Votre situation de famille change
- Vivez en bons voisins
- Conseils d'entretien de votre logement
- Votre sécurité dépend aussi de vous
- Executer des travaux dans votre logement
- Entretien de votre logement : les réparations locatives
- Dépenser moins, c'est consommer mieux

**VOTRE DÉPART** \_\_\_\_\_ p.15

- Résiliez votre contrat de location
- Rendez votre logement en bon état
- Etat des lieux de sortie
- Administrations à prévenir
- Déménagement
- Solde de votre compte et dépôt de garantie

# NOS ENGAGEMENTS

## QUALITÉ DE SERVICE



### • Un ACCÈS au logement abordable FACILITÉ

- Nous **facilitons l'enregistrement de votre demande** en ligne en vous fournissant un fascicule explicatif et un mode d'emploi.
- Nous vous proposons un **entretien découverte**.
- Nous vous informons **dans les 3 jours** de la décision de la Commission d'Attribution de Logements.
- Nous vous remettons **toutes les informations nécessaires** lors de la signature de votre contrat.
- Nous facilitons votre parcours logement en **favorisant les mutations** dans notre parc locatif ou en vous accompagnant dans votre projet d'accession à la propriété.



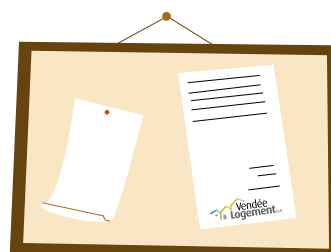
### • Un INTERLOCUTEUR DÉDIÉ

- Un interlocuteur pour **votre entrée dans les lieux** et les formalités administratives.
- Un interlocuteur pour **vos réclamations techniques** :
  - toutes réclamations écrites fait l'objet d'une réponse sous 5 jours.
  - à tout moment nous pouvons vous informer de l'état d'avancement de votre demande d'intervention technique.

Une réclamation technique :  
**02 51 450 450**  
[service.technique@cie-logement.fr](mailto:service.technique@cie-logement.fr)

### • De l'INFORMATION en toute transparence

- Pour votre **sécurité** et votre **confort**, nous avons confié l'entretien des équipements des parties communes et privatives à un professionnel, régulièrement contrôlé par nos services. Nous affichons dans votre hall d'entrée la liste des équipements sous contrat, l'entreprise prestataire et les prestations de nettoyage des parties communes.
- En cas de réhabilitation de votre logement, nous vous **informons** du démarrage des travaux, des modalités d'intervention et des coordonnées des entreprises intervenantes par voie d'affichage (lorsque cela est possible, sinon par courrier).
- Un départ du logement **sans surprise**. Nous réalisons une visite conseil avant votre départ avec une évaluation des travaux à réaliser.



### • VOTRE AVIS nous intéresse

- Nous vous **enquêtons** suite à une intervention technique.
- Dans le cadre d'une réhabilitation, nous **recueillons votre avis** avant et après les travaux.
- Tous les 3 ans, nous évaluons **votre satisfaction**.



Vendée Logement esh  
6 rue du Maréchal Foch - 85000 La Roche-sur-Yon - Tél : 02 51 45 23 00



# À qui vous adresser ?

VOS INTERLOCUTEURS CHEZ VENDÉE LOGEMENT ESH

Privilégiez les mails pour avoir une réponse plus rapide.



## VOTRE CHARGÉ(E) DE CLIENTÈLE

est votre interlocuteur pour **toutes les formalités administratives** :

- rédige le contrat de location,
- fixe le rendez-vous d'état des lieux,
- vous aide :
  - à la mise en place du prélèvement automatique du loyer
  - à constituer votre dossier d'Allocation Personnalisée au Logement
  - à compléter le dossier de garantie de loyers,
- met à jour les informations sur les changements de votre situation familiale,
- recueille votre demande éventuelle de changement de logement,
- accuse réception de votre départ (lettre de congé) et planifie votre sortie du logement,
- se charge de la restitution de votre dépôt de garantie (caution, clôture de votre compte locataire).



## LE CENTRE DE CONTACT TECHNIQUE (CCT)

est à votre écoute 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 :

- réceptionne **vos demandes et réclamations techniques**,
- missionne les entreprises pour intervenir chez vous si besoin.

Un problème technique ?

**02 51 450 450**

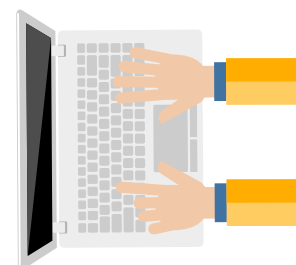
service.technique@cie-logement.fr  
7j/7 - 24h/24



## VOTRE CHARGÉ(E) DE GESTION IMMOBILIÈRE

est votre interlocuteur pour **toutes les formalités techniques** :

- réalise l'état des lieux lors de votre entrée,
- assure le suivi des demandes techniques diverses transmises par le CCT. Si nécessaire, se déplace à votre domicile et réceptionne les travaux éventuels,
- assure le respect des contrats d'entretien,
- établit la visite conseil lors de votre départ : constate l'état de votre logement et vous conseille sur d'éventuelles remises en état,
- réalise l'état des lieux de sortie de votre logement.



## VOTRE RESPONSABLE D'IMMEUBLE

si vous résidez dans un immeuble, il est votre correspondant sur place, il :

- réalise le **nettoyage des parties communes et la rotation des ordures ménagères** dès lors que ces tâches ne sont pas assurées par une société de nettoyage,
- surveille l'état des équipements des parties communes,
- vous apporte des informations,
- relaye vos demandes auprès de tous les services de Vendée Logement esh.

**VOTRE  
BAILLEUR  
s'engage !**

Nous enregistrons toutes les réclamations écrites et nous nous engageons à y répondre par courrier.





# Votre arrivée

## FORMALITÉS À REMPLIR

Préalablement à votre entrée dans le logement, il est impératif de :

### • vous assurer

Vous devez obligatoirement être assuré contre les dégâts engendrés par le feu, l'eau et l'explosion. Autrement dit, tous les risques représentant un danger pour vous, pour l'immeuble ou pour les autres habitants.

De plus, votre assurance doit couvrir la «responsabilité civile», c'est-à-dire les dommages causés accidentellement aux autres par un membre de votre famille, ou même par un animal ou un objet vous appartenant.

Il est utile également de vous assurer contre le vol.

Pensez à préciser à votre assureur que vous avez une cave ou un garage.

### • vous faire connaître

- auprès du fournisseur d'électricité et de gaz de votre choix,
- au distributeur d'eau de votre commune.
- auprès du service de ramassage des ordures ménagères

• **communiquer votre nouvelle adresse** à toutes les administrations dont vous dépendez (Sécurité Sociale, CAF, Assurance, Banque, ...).

• **faire votre changement d'adresse** auprès de la Poste.

### • faire ouvrir votre ligne téléphonique

Pour faciliter l'ouverture de votre ligne fixe, l'opérateur peut être amené à vous demander le nom du locataire précédent (cf. renseignements pratiques joints au courrier d'attribution du logement).



### ASTUCE

Pour signaler tous vos changements d'adresse auprès des administrations, allez sur le site :

<http://mdel.mon.service-public.fr>

### VOTRE BAILLEUR s'engage !

Pour votre sécurité et votre confort, nous avons confié l'entretien des équipements de votre immeuble à un professionnel. Nous affichons dans votre hall d'entrée la liste des équipements sous contrat et l'entreprise prestataire.



N'oubliez pas de prévenir votre chargé(e) de clientèle en cas de changement de numéro de téléphone ou d'adresse e-mail.

## DOCUMENTS À CONSERVER

Pendant la durée de votre contrat :

- le guide du locataire,
- le contrat de location (bail),
- l'état des lieux d'entrée (il vous servira au départ de votre logement),
- les contacts utiles

Pendant 5 ans minimum :

- les avis d'appel de loyers.

## CONSIGNES D'EMMÉNAGEMENT

• Vous devez déposer vos encombrants (cartons, emballages vides, appareils ménagers, meubles) à la déchetterie. A défaut, les frais d'enlèvement vous seront facturés individuellement ou collectivement.



# La vie dans votre logement

## VOUS ÊTES ASSURÉ

Pensez à renouveler chaque année (à la date anniversaire) votre assurance et à envoyer à Vendée Logement esh l'attestation correspondante.

## PARLONS LOYER

Vous recevrez chaque mois un avis d'appel de votre loyer. Vous êtes tenu de payer celui-ci avant le 1<sup>er</sup> du mois suivant. Le paiement s'effectue à terme échu. Vous réglez le mois en cours, au plus tard à la fin de celui-ci. **Vous pouvez opter pour le prélèvement automatique qui vous évitera des oublis et donc des risques de rappel.**

- 1 Historique du compte
- 2 Etat du compte avant calcul du loyer
- 3 Somme du loyer mensuel APL déduite
- 4 Loyer conventionné : loyer du logement hors charges

### Prov. charges communes :

électricité et eau des parties communes, entretiens divers, taxe ordures ménagères ... (réparties à la surface)

### Prov. charges individuelles :

chaudière, chauffe-eau, robinetterie, VMC ...

### Prov. chauffage :

répartie à la surface des pièces chauffées

### Prov. eau chaude (fourniture) :

répartie à l'unité (m<sup>3</sup>)

### APL - Droit du mois :

APL ou Allocation Logement (versée directement à Vendée Logement esh)

### Loyer garage :

s'il y a lieu

- 5 Plafond réglementaire du loyer principal
- 6 Informations concernant le mode de paiement
- 7 Montant du loyer du mois 3 + solde du compte 2
- 8 Papillon à découper et à joindre au chèque de règlement du loyer (si le loyer n'est pas en prélèvement)

**AVIS D'APPEL**  
JUN 2016  
N° de compte locataire : VL 25268  
(à rappeler à chaque correspondance)

BANQUE POSTALE :  
FR97 2004 1016 1190 5426 4503 226 P5STFRPNT6  
000099 16 9337 61 6901 2005/2016E S  
Madame DUPONT Marie  
Monsieur DUPONT Jean

Madame DUPONT Marie  
Monsieur DUPONT Jean  
Adresse  
85000 LA ROCHE SUR YON

Pour toutes précisions concernant votre avis d'appel,  
veuillez appeler au 02. 51.45.23.00

Relevé de votre compte			
Ne tient pas compte des écritures passées après le 14/06/2016.			
DATE	LIBELLÉ	DÉBIT	CRÉDIT
	Solde au 19/05/2016	472,00	472,00
23/05/2016	ENC CHQ 5536838	184,82	184,82
31/05/2016	Loyers + Charges + Divers		
08/06/2016	PRL Prélèvement		
Solde de votre compte au 14/06/2016			0,00

Détail de votre échéance du mois	
LIBELLÉ	MONTANT
Loyer principal conventionné	437,61
Loyer garage	35,00
Provision charge individuelle	4,83
<b>Montant du mois</b>	<b>477,44</b>

Loyer maximum révisable autorisé : 437,61 €

Le montant de **477,44 €** sera prélevé le **08 juillet 2016**. Pensez à nous  
toute modification de vos coordonnées bancaires.

**TOTAL À PAYER**  
**477,44 €**

Papillon à joindre à votre règlement  
si votre loyer n'est pas prélevé.

25268  
Madame DUPONT Marie  
Monsieur DUPONT Jean

EPE18201032435010620160004774440  
JUN 2016 : 477,44 €  
À PAYER : 477,44 €

## DES DIFFICULTÉ DE PAIEMENT ? PARLONS-EN

N'attendez pas pour agir : dès les premières difficultés de paiement, contactez votre chargé(e) de clientèle qui recherchera avec vous une solution, avant que la situation ne s'aggrave, et n'aboutisse à une procédure judiciaire d'expulsion.

# La vie dans votre logement

## VOTRE SITUATION DE FAMILLE CHANGE

Mariage, concubinage, pacs, naissance, adoption, séparation, divorce, décès : adressez rapidement à Vendée Logement esh, les justificatifs correspondants, accompagnés d'un courrier. Vous pouvez solliciter votre chargé(e) de clientèle pour obtenir un logement adapté à votre nouvelle situation.

**VOTRE  
BAILLEUR  
s'engage !**

Chez Vendée Logement esh, nous nous engageons à afficher le planning des prestations de nettoyage de votre immeuble dans votre hall d'entrée.

## VIVEZ EN BONS VOISINS

La qualité de vie dépend de la bonne volonté de chacun :

- C'est d'abord éviter de salir et d'abîmer : votre logement, les parties communes, les abords et espaces verts.
- Respecter les locaux communs et leurs fonctions (un hall d'accueil n'est pas un parking à vélo ou moto).
- Le bruit des autres est toujours plus gênant que le nôtre, attention donc aux :
  - volume sonore excessif
  - bruits répétitifs (talons, claquements de portes, etc ...)
  - jeux bruyants dans les parties communes
- En cas de problème avec vos voisins, privilégier toujours le dialogue avec ceux-ci avant de nous solliciter.



## RAPPEL

- Extrait de la loi du 6.07.1989 - Art. 7 : «... d'user paisiblement des locaux loués suivant la destination qui leur a été donnée par le contrat de location».
- Article R1334-31 du Code de la Santé Publique : «aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.»

**A titre contractuel, vous demeurez responsable de vos enfants, de vos invités ainsi que de vos animaux de compagnie.**

- Si vous aimez les animaux faites que les autres aussi :
  - ne les laissez pas faire du bruit de manière répétée et intempestive.
  - tenez les en laisse.
  - apprenez leur la propreté.
- Laissez libre les accès pompiers et secours, les places pour handicapés.





## LES CONSEILS D'ENTRETIEN DE VOTRE LOGEMENT

Comment maintenir votre logement en bon état et bien entretenir ses équipements ? Voici quelques conseils pratiques pour votre confort.

### ASTUCE

Pour vos sols, utilisez des produits adaptés au revêtement. Utilisez des feutres de protection sous les pieds des meubles.



#### • Papiers peints et peintures

- Décollez le papier peint existant avant d'en changer.
- Nettoyez régulièrement les peintures avec de l'eau savonneuse sans détergent.



#### • Fixations

- Utilisez des crochets et chevilles adaptés afin d'éviter toutes dégradations.
- Ne percez pas les menuiseries ou les fenêtres en PVC.



#### • Serrurerie

- Graissez régulièrement les serrures : porte d'entrée, portes extérieures, boîte aux lettres.



#### • Toilettes

- Ne jetez rien dans les toilettes (un tout petit élément peut les boucher).
- Si vous avez une fosse septique, utilisez des produits appropriés à son entretien, par exemple : pas d'eau de Javel.



#### • Fuite d'eau

- Vérifiez le compteur d'eau régulièrement (les chiffres en rouge). L'emplacement du compteur vous a été indiqué par votre Chargé(e) de Gestion Immobilière lors de l'état des lieux d'entrée dans le logement.
- Coupez l'alimentation générale au robinet principal près du compteur d'eau.
- Signalez toute anomalie à notre Centre de Contact Technique.



#### • Moisissures

Pour les éviter :

- Aérez 15 minutes par jour toutes les pièces de votre logement.
- Nettoyez régulièrement les bouches de VMC.
- Contrôlez régulièrement le bon fonctionnement de la VMC.
- N'obstruez pas les grilles d'aération.
- Ne coupez pas votre chauffage lorsque vous vous absentez (réduisez-le de quelques degrés).
- N'installez pas de chauffage d'appoint (gaz, pétrole).

### ASTUCE

Pour vérifier le bon fonctionnement de la ventilation, il vous suffit de mettre un papier essuie-tout devant la bouche d'aération, si ce dernier «reste collé» la ventilation fonctionne.



#### • Plomberie et sanitaires

- Pour toute tuyauterie obstruée, le débouchage est à votre charge. Contactez vous-même l'entreprise de votre choix.
- Maintenez en bon état les joints sanitaires (en silicone) autour des lavabos, baignoires, douches et éviers afin d'éviter les infiltrations d'eau.
- Nettoyez régulièrement les siphons des lavabos, baignoires, douches et éviers afin d'éviter l'encrassement des évacuations.

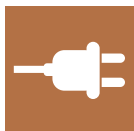
# La vie dans votre logement



## • Chauffe-eau / chaudière

Pour toute anomalie :

- Appelez l'entreprise mentionnée sur la fiche «contacts utiles» remise lors de votre état des lieux d'entrée.
- En cas d'incertitude appelez notre Centre de Contact Technique.



## • Entretien divers

- Vérifiez périodiquement le bon état du flexible de gaz, changez-le avant la date limite d'utilisation.
- Vérifiez le bon état des prises électriques.



## • Insectes et rongeurs

**En maison individuelle :**

- Utilisez des produits de traitement appropriés.
- En cas de prolifération appelez notre Centre de Contact Technique.

**En immeuble :**

- Appelez notre Centre de Contact Technique.

Centre de Contact Technique

**02 51 450 450**

service.technique@cie-logement.fr

7j/7 - 24h/24



## • Toit, balcon, terrasse, loggia

**En maison individuelle :**

- Nettoyez régulièrement les descentes et gouttières du toit.

**En immeuble :**

Pour éviter tout ruissellement sur les façades :

- Débouchez régulièrement les écoulements d'eau.
- Soyez vigilant lors de l'arrosage de vos plantes.

N'encombrez pas votre balcon d'objets divers ou de linge suspendu.



## • Cave et garage

Vous devez les entretenir au même titre que votre logement (intérieur et portes). N'utilisez pas votre garage comme atelier, n'y entreposez pas de produits dangereux, c'est une question de sécurité.

### ASTUCE

Ne lavez pas les balcons et terrasses à grandes eaux, afin d'éviter les ruissellements sur les façades et les logements du dessous.



## • Ordures, encombrants, tri sélectif

Respectez le tri sélectif et déposez vos encombrants à la déchetterie.

**En immeuble :**

- Consultez les panneaux d'affichage dans votre hall d'entrée ou dans les locaux poubelles.
- Respectez le local poubelles.

**En maison individuelle :**

- Vous pouvez contacter votre mairie pour connaître les modalités de tri et/ou les horaires d'ouverture des déchetteries.
- Ne laissez pas traîner les bacs à ordures sur la voie publique.



## • Jardins privés

- Entretenez-les correctement.
- Pensez à tailler les haies et tondre la pelouse régulièrement.
- Les constructions annexes et clôtures «pare-vue» sont interdites.

### ASTUCE

Les outils bruyants (tondeuse, taille-haie ...) ne doivent être utilisés que certains jours et à certaines heures. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

## VOTRE SÉCURITÉ DÉPEND AUSSI DE VOUS

### • Chauffage

- Ne mettez pas de linge à sécher sur les radiateurs électriques, vous risquez de mettre le feu.

### • Electricité

- N'apportez aucune modification à l'installation électrique.
- Ne surchargez pas les installations électriques : attention aux prises multiples et aux prolongateurs.
- Pour toute intervention, même changer une ampoule, pensez à couper le courant au disjoncteur.

### • Ascenseur

En cas de panne :

- Conformez-vous aux consignes affichées, utilisez le bouton d'alarme et attendez l'intervention.

### • Que faire en cas de SINISTRE ?

- **Bris de vitre** : faites une déclaration à votre assureur.

- **Incendie** : **appelez les pompiers**, faites le **18** sans attendre.

- **Fuite de gaz** : fermez le robinet général d'arrivée de gaz, ouvrez la fenêtre et **appelez les pompiers 18**.

- **Dégât des eaux** : coupez la vanne générale ou le robinet d'alimentation en eau. En cas de fuite importante, **appelez les pompiers 18**.



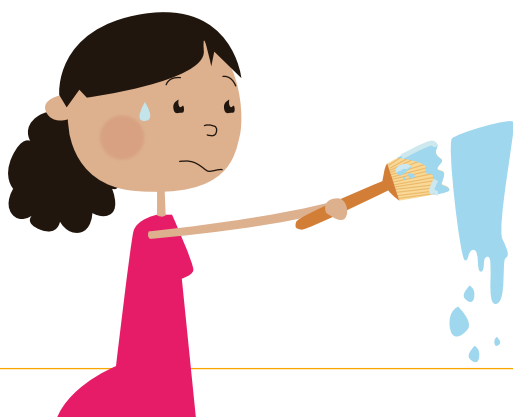
## IMPORTANT

- Signalez le sinistre à Vendée Logement esh au Centre de Contact Technique  
CS 50236  
85008 La Roche-sur-Yon Cedex.

- Prévenez votre assurance, faites votre déclaration.

## EXECUTER DES TRAVAUX DANS VOTRE LOGEMENT

Toute modification de votre logement est soumise à autorisation écrite (parabole, store, sol, cabanon de jardin, claustras, aménagement de salle de bains et cuisine, cloisons ...). Pour toutes questions complémentaires contactez le Centre de Contact Technique.



Centre de Contact Technique

**02 51 450 450**




service.technique@cie-logement.fr  
7j/7 - 24h/24

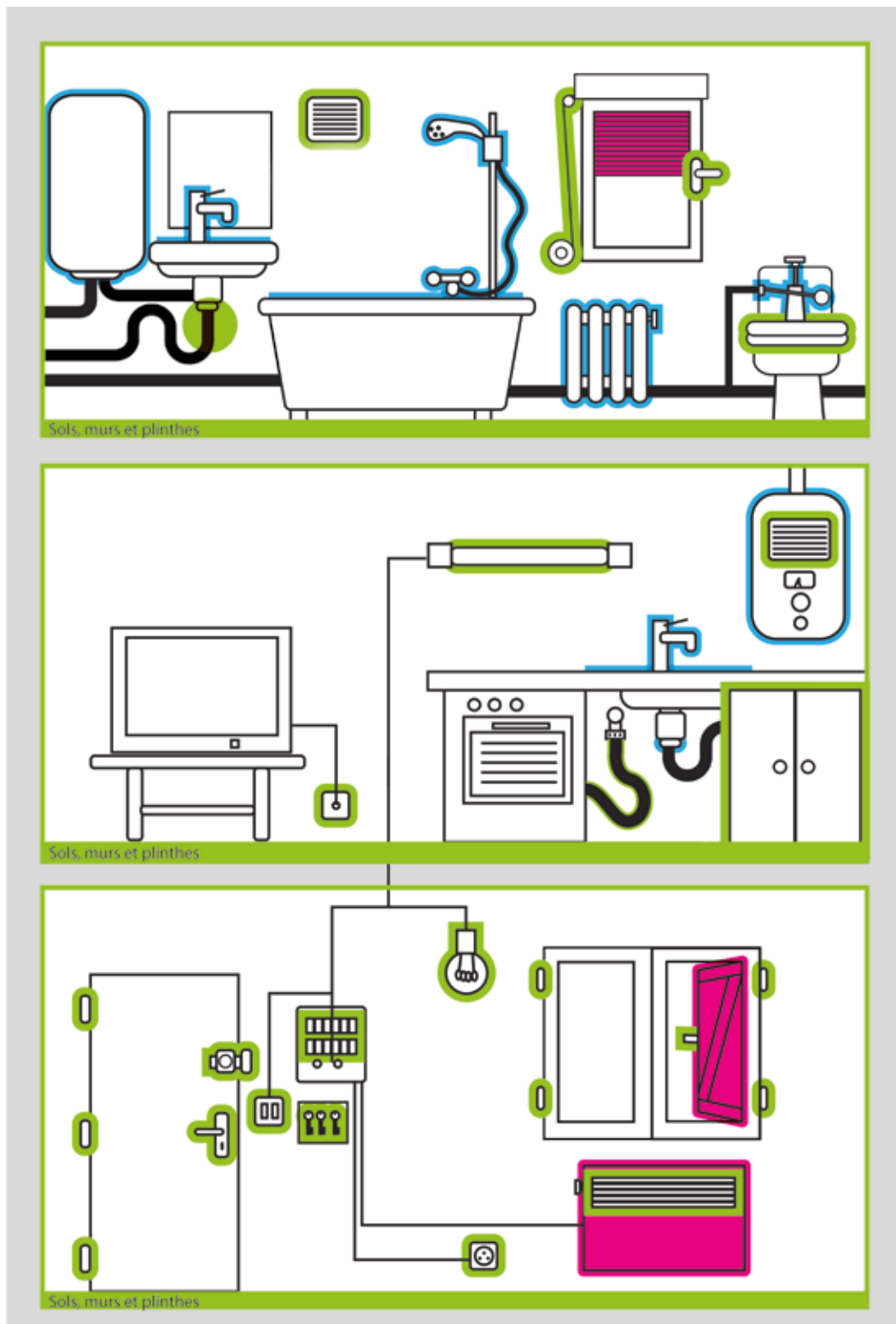
# La vie dans votre logement

## ENTRETIEN DE VOTRE LOGEMENT : LES RÉPARATIONS LOCATIVES

En tant que locataire, vous avez des droits mais aussi des devoirs, dont celui d'effectuer l'entretien courant de votre logement afin de le conserver en bon état. Quels sont les équipements que vous devez entretenir ? Quel entretien incombe à Vendée Logement esh ?

Les trois couleurs qui figurent sur l'illustration indiquent à qui incombent les réparations et ce conformément à la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 paragraphe C et D de l'article 7 et au décret n°87-172 du 26 août 1987 (annexé à votre contrat de location).

-  Le locataire
-  Vendée Logement esh
-  Contrat d'entretien



Quels éléments ?	Qui prend en charge ?	Comment ?
<b>ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE / EAU CHAUDE SANITAIRE</b>		
Remplacement chaudière gaz, chauffe-eau électrique, thermostat	Contrat d'entretien	Assuré par le prestataire du contrat
Mauvais fonctionnement des radiateurs	Contrat d'entretien	Assuré par le prestataire du contrat
Mauvais fonctionnement des robinets des radiateurs de chauffage	Contrat d'entretien	Assuré par le prestataire du contrat
Mauvais fonctionnement du ballon d'eau chaude	Contrat d'entretien	Assuré par le prestataire du contrat
Mauvais fonctionnement des convecteurs	Vendée Logement esh	Contacteur le CCT
<b>ÉQUIPEMENTS DE PLOMBERIE / CANALISATIONS / ÉVACUATIONS</b>		
Évacuations bouchées (lavabo, évier, WC, baignoire, douche) <b>à l'intérieur du logement</b>	Le locataire	A déboucher
Évacuations bouchées (lavabo, évier, WC, baignoire, douche) <b>dans la colonne collective de l'immeuble</b>	Vendée Logement esh	Contacteur le CCT
<b>Entretien</b> des siphons des évier, lavabo, bidet, baignoire	Le locataire	A nettoyer régulièrement
<b>Fuite</b> au niveau des siphons des évier, lavabo, bidet, baignoire	Contrat d'entretien	Assuré par le prestataire du contrat
Changement du joint silicone au pourtour de l'évier, lavabo, baignoire, douche	Contrat d'entretien	Assuré par le prestataire du contrat
Concernant le raccord de gaz (du robinet arrêt à la gazinière)	Le locataire	Pensez à le remplacer en fonction de la date inscrite sur le tuyau ou à s'équiper d'un tuyau en tresse métallique
Détérioration des canalisations d'eau et de gaz jusqu'au robinet d'arrêt (inclus)	Vendée Logement esh	Contacteur le CCT
Remplacement des robinets des lavabos, baignoires, douches et flotteurs de chasse d'eau	Contrat d'entretien	Assuré par le prestataire du contrat
Détérioration du flexible de la douche	Contrat d'entretien	Assuré par le prestataire du contrat
WC : lunette et abattant	Le locataire	Doivent être désinfectés régulièrement et renouvelés en cas de détérioration
<b>ÉQUIPEMENTS D'ÉLECTRICITÉ</b>		
Les interrupteurs, les prises électriques, télévision, téléphone, coupe-circuit, fusibles	Le locataire	Remplacement si cassés ou si ne fonctionnent plus
Appliques, néons, ampoules, douilles	Le locataire	Remplacement si cassés ou si ne fonctionnent plus
<b>ÉQUIPEMENTS DE VENTILATION MÉCANIQUE CONTRÔLÉE (VMC)</b>		
Entretien des bouches d'aération de la ventilation mécanique	Le locataire	Nettoyage régulier des bouches avec un chiffon
Vérification du système de ventilation mécanique	Contrat d'entretien	Assuré par le prestataire du contrat
<b>ÉQUIPEMENTS DE MENUISERIES</b>		
Les gonds, charnières, poignées, serrures, verrous, clavettes, parties mobiles, crémones, paumelles, manivelles ou courroies de volets roulants, rails de placards, portail de garage	Le locataire	Pensez à huiler régulièrement les éléments en mouvement et les remplacer en cas de dysfonctionnement
Perte des clés, bip portail, pass	Le locataire	Se renseigner auprès du CCT au 02 51 450 450
Volet roulant bloqué	Vendée Logement esh	Contacteur le CCT
Manivelle de volet roulant cassée	Le locataire	La remplacer ou la réparer
<b>L'EXTÉRIEUR</b>		
Le balcon	Le locataire	Pensez à déboucher les évacuations d'eau
Le garde-corps du balcon	Vendée Logement esh	Contacteur le CCT
Tondre la pelouse, tailler les haies, désherber les allées	Le locataire	Réaliser un entretien régulier
Elagage des arbres	Vendée Logement esh	Contacteur le CCT



# La vie dans votre logement

## DÉPENSER MOINS, C'EST CONSOMMER MIEUX



### CHANGEZ VOS HABITUDES :



- Evitez de laisser couler l'eau lorsque vous lavez la vaisselle ou que vous vous brossez les dents



- Eteignez la lumière en quittant la pièce.



- Un simple robinet qui fuit représente un gaspillage important.



- Equipez-vous d'ampoules basse consommation.



- Prenez une douche plutôt qu'un bain.



- Faites tourner votre lave-linge uniquement lorsqu'il est plein. Pensez à utiliser le programme économique.



- Ne laissez pas vos appareils en veille : éteignez-les !

### RÉDUISEZ VOTRE FACTURE :

- N'obstruez pas les grilles et bouches d'aération et nettoyez-les régulièrement.

- Pensez à dépoussiérer vos radiateurs pour une meilleure efficacité.

- Adaptez vos besoins en chauffage à votre rythme de vie : 19° dans les pièces à vivre, 20° dans la salle de bain, 16° dans les chambres la nuit.

- Laissez vos rideaux ouverts pendant les journées d'hiver, pour que les rayons du soleil chauffent la pièce.

- Fermez les volets et tirez les rideaux la nuit, 25% de la chaleur s'échappent par les vitrages.

- Assurez-vous d'avoir éteint les radiateurs et les convecteurs à chaque fois que vous décidez d'aérer la pièce.

- Ne couvrez pas les radiateurs et convecteurs pour ne pas gêner la circulation de la chaleur.

- Evitez les chauffages mobiles qui impliquent une consommation supplémentaire.



# Votre départ

## RÉSILIEZ VOTRE CONTRAT DE LOCATION

- Adressez votre préavis de départ par courrier recommandé avec accusé de réception, **au moins 3 mois avant la date de départ souhaitée** à votre chargée de clientèle (voir adresses des Bureaux Conseil Logement au dos du guide)
- La durée du préavis peut être réduite (il existe des cas de dérogation). Votre chargé(e) de clientèle peut vous renseigner.

### IMPORTANT

Le délai court à compter de la date de réception du courrier recommandé par Vendée Logement esh.



## RENDEZ VOTRE LOGEMENT EN BON ÉTAT

- Une visite conseil sera réalisée après réception de votre congé afin de vous guider sur les éventuels travaux que vous devrez effectuer avant votre état des lieux de sortie.
- Un chiffrage des travaux vous sera communiqué. En cas de non réalisation des travaux, cette somme vous sera imputée.

## ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE

- Vous recevrez une convocation fixant le jour et l'heure de l'état des lieux de sortie du logement.

## CONCESSIONNAIRES ET ADMINISTRATIONS À PRÉVENIR

Pensez à :

- Mettre fin à vos abonnements en appelant les fournisseurs : gaz, électricité, eau et téléphone.
- Communiquer votre changement d'adresse aux diverses administrations (Sécurité Sociale, La Poste, etc ...)

## DÉMÉNAGEMENT

**Important :** Vous devez déposer vos encombrants directement à la déchetterie. A défaut, les frais d'enlèvement vous seront facturés.

## SOLDE DE VOTRE COMPTE ET DÉPÔT DE GARANTIE

Le solde de votre compte locataire sera effectué dans le délai légal, après votre départ, en tenant compte :

- du dépôt de garantie versé à l'entrée dans les lieux,
- de l'éventuelle indemnité de remise en état,
- de la régularisation des charges locatives,
- et des sommes dues.



### ASTUCE

Pour signaler tous vos changements d'adresse auprès des administrations, allez sur le site :

<http://mdel.mon.service-public.fr>



## 5 BUREAUX CONSEIL LOGEMENT

- **LA ROCHE-SUR-YON - BCL du Pays Yonnais**

Place des Eraudières  
La Généraudière - CS 50326  
85008 LA ROCHE-SUR-YON Cedex  
Tél : 02 51 45 23 05

- **FONTENAY-LE-COMTE - BCL de la Plaine**

49 Rue de la République  
85200 FONTENAY-LE-COMTE  
Tél : 02 51 45 23 02

- **LES SABLES D'OLONNE - BCL du Littoral**

Rue du Pinay  
85340 OLONNE-SUR-MER  
Tél : 02 51 45 23 01

- **LES HERBIERS - BCL du Haut-Bocage**

37 Avenue Georges Clemenceau  
85500 LES HERBIERS  
Tél : 02 51 45 23 03

- **CHALLANS - BCL du Marais**

42 Rue Carnot  
85300 CHALLANS  
Tél : 02 51 45 23 04



Une marque  
du Groupe



La Compagnie  
du logement

[www.la-compagnie-du-logement.fr](http://www.la-compagnie-du-logement.fr)

Vendée Logement esh - Marque du groupe La Compagnie du Logement  
6 rue du Maréchal Foch - 85000 La Roche-sur-Yon  
Tél : 02 51 45 23 00